

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 41/2021

**Objet : Bilan des cessions et
acquisition foncières**

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE DU 15 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril, à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD
Date de convocation du Conseil de Communauté : 9 avril 2021.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONI Edith, BLANC Michel.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, CHAUVET Eric, MARTIN Pierre-Hubert, AMIEL Cyril, PONCHON Solange, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, DELABRE Eric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FÉLICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge.

Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de CHATEAURENARD : DARASSE Adelaïde (*absente ayant donné à pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence*)

Pour la Commune d'EYRAGUES : POURTIER Yvette (*absente ayant donné à pouvoir à GILLES Max*).

Pour la Commune d'ORGON : YTIER CLARETON Angélique (*absente ayant donné à pouvoir à PORTAL Serge*).

EXCUSÉS :

Pour la Commune de ROGNONAS : MONDET Cécile.

Pour la Commune de NOVES : LANDREAU Edith.

SECRETARE DE SÉANCE : MARTIN Pierre-Hubert.

M. le Vice-Président en charge de l'Economie expose que les dispositions de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient , dans un souci de transparence et de meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales et leurs établissements publics, que soit présenté chaque année au Conseil Communautaire le bilan des cessions et acquisitions foncières.

ZONE DE LA CHAFFINE à CHATEAURENARD :

Vente

Acquéreur : LLC Menuiserie

Acte notarié du 29 janvier 2020

Parcelles cadastrées : BM 142, 148 et 150 (lot O)

Surface de : 2 142 m²

Pour le prix de 93 877 € HT

ZAC DU SAGNON à GRAVESON :

Vente

Acquéreur : SA ROBERT ARNAL & FILS (RESOTAINER)

Acte notarié du 10 juin 2020

Parcelle cadastrée : AA 183

Surface de : 4 270 m²

Pour le prix de 234 850 € HT

ZONE DE LA ROQUE à NOVES :

Vente

Acquéreur : LG PRO (Loïc GLAS)

Acte notarié du 4 septembre 2020

Parcelles cadastrées : AE 137 et 143 (lot 3)

Surface de : 1 749 m²

Pour le prix de 122 430 € HT

Vente

Acquéreur : Stéphane SERRES

Acte notarié du 17 novembre 2020

Parcelle cadastrée : AE 138 (lot 6)

Surface de : 1 199 m²

Pour le prix de 83 930 € HT

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-37 ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L.5211-37 du CGCT susvisé, le Conseil Communautaire est tenu de délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions sur le territoire de la communauté d'agglomération ;

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le bilan ci-dessus présenté des acquisitions et cessions foncières et immobilières réalisées par la communauté d'agglomération Terre de Provence en 2020.

Membres en exercice : 42

Votants : 40

Votes pour : 40

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 15 avril 2021,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

